



Province de Québec
MRC BEAUCE SARTIGAN
Municipalité de Saint-Philibert

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENT 340 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 237

Je, Maryse Nadeau, directrice générale de la municipalité de Saint-Philibert, MRC de Beauce Sartigan, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent certificat, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 15^e jour de septembre 2023, entre 12h00 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15^e jour du mois de septembre 2023.

Maryse Nadeau